

LA CONCERTATION SE POURSUIT !

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile déploie un large dispositif dans les douze communes concernées par le futur document d'urbanisme intercommunal.

Une restitution du projet est proposée à destination de la population et des acteurs du Territoire.

PARTICIPEZ A CETTE NOUVELLE ETAPE DU PROJET



LES REUNIONS PUBLIQUES

Assistez aux prochaines réunions spécifiques aux communes:

- > Auriol : Le 3 mars 2022 à 18h : Visio
- > Cuges-les-pins : le 8 mars 2022 à 18h : Visio
- > Aubagne : le 5 avril 2022 à 18h : En présentiel à l' Espace des libertés



LES REDIFFUSIONS

Vous n'avez pas pu assister aux réunions ? Visionnez les en replay :

- > Youtube > PLUi Pays d'Aubagne

Consultez et téléchargez les supports de présentation:

- > Registre numérique PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile > Le dossier



LES PERMANENCES

Prenez RDV dans votre commune pour être reçu par un technicien sur votre situation individuelle :

- > Auriol : Les 4 et 9 mars 2022
- > Cuges-les-Pins : Le 25 mars 2022
- > Aubagne : Les 6 et 7 avril 2022

Des permanences supplémentaires sont proposées pour les autres communes :

- > Les 15 et 16 mars 2022

PRENDRE RDV : Registre dématérialisé PLUi



- > Posez toutes vos questions : urbanisme.pae@ampmetropole.fr
- > Toutes les infos : Registre numérique > Plui > Pays d'Aubagne
- > Allo PLUi : 04 42 62 83 83